



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2014

N° 2014-11-21-02

MISE EN PLACE DE DEUX EMPLOIS DE VACATAIRE

Le 21 novembre 2014 à 20h30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 13 novembre 2014

Date d'affichage de la convocation : 13 novembre 2014

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme LE LAY – M. BISSON – Mme LÉMERÉ – Mme STEVENOT – M. HAQUELLE – Mme MARTIN – M. PEROT – Mme LE GUERN – M. CALLIOT – Mme MILLOT – Mme THILLY – M. ROULIN – Mme GIROD – M. MOUROUGANE – M. KESTLER – Mme HAMEREL – M. VANET – M. BESSON – Mme PERNET – Mme ANTUNES.

EXCUSÉS :

M. FAUCONNET	donne pouvoir à	M. BIAUX
M. CHOUARD	donne pouvoir à	M. BISSON
M. GALLOIS	donne pouvoir à	Mme DETERM
Mme DORTA BERMEJO		

<u>Membres en exercice</u> :	27
<u>Membres présents</u> :	23
<u>Procurations</u> :	3
<u>Votants</u> :	26

Secrétaire de séance : M. FENAT

2/ MISE EN PLACE DE DEUX EMPLOIS DE VACATAIRE

Rapporteur : Mme STEVENOT

Le 19 décembre 2014 nous organiserons comme chaque année l'arbre de Noël du personnel municipal.

Jusqu'à présent la cérémonie consistait à une remise de cadeaux par le père Noël aux enfants du personnel, suivie du verre de l'amitié.

Cette année, nous avons souhaité offrir aux enfants du personnel un spectacle de magie ainsi que des sculptures de ballons.

Afin de pouvoir bénéficier de cette prestation, et compte tenu du caractère temporaire de l'emploi, il est préférable de recruter le prestataire comme emploi vacataire.

Il convient d'autoriser le recrutement de deux vacataires et de fixer la rémunération forfaitairement à 705 euros brut pour l'ensemble de la prestation.

Ce forfait comprend le spectacle ainsi que les sculptures de ballons.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission de la culture et des fêtes du 10 novembre 2014;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 12 novembre 2014 ;

OUI l'exposé qui précède,

AUTORISE le Maire à signer l'arrêté pour le recrutement de deux vacataires pour cette prestation.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Résultat du vote :

- Voix pour : 20

- Voix contre : 0

- Abstention : 6

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX
